



Par e-mail: [vernehmlassungen@astra.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@astra.admin.ch)

Berne, le 4 décembre 2025

## **Consultation : Redevance liée à la prestation kilométrique ou impôt sur le courant de recharge des véhicules électriques**

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

### **Position du Centre :**

#### **Soutien sur le principe à l'introduction d'une redevance mais en veillant à ne pas mettre en péril la progression du parc de véhicules électriques**

La présente consultation exige de se livrer à un exercice délicat : celui de trouver un juste équilibre entre deux politiques publiques particulièrement importantes aux yeux du Centre. Il faut, d'un côté, assurer la pérennité du financement des infrastructures routières et, de l'autre, soutenir la décarbonation du parc automobile. Sur le principe, Le Centre soutient l'introduction d'une redevance pour les véhicules électriques qui, tout comme les autres véhicules, bénéficient des infrastructures routières. Cependant, il est essentiel de veiller à ne pas légiférer trop prestement en la matière, au risque de mettre en péril la progression du parc des véhicules électriques. C'est pourquoi, Le Centre appelle à soigneusement évaluer le rythme qui convient pour ce faire et d'envisager l'introduction de la redevance par étape, en débutant par un forfait.

#### **La transition du parc automobile vers des solutions décarbonées avance trop lentement**

Les voitures individuelles sont responsables d'environ un quart des émissions de CO<sub>2</sub> en Suisse. Elles constituent la principale source d'émissions du trafic routier. Aussi, dans ce contexte, Le Centre est convaincu que l'électrification du parc automobile constitue un levier essentiel pour réduire durablement les émissions de CO<sub>2</sub> et atteindre les objectifs climatiques plébiscités au Parlement et par le peuple avec la Loi sur le climat et l'innovation.

Or, force est de constater que la proportion de véhicules électriques dans le parc automobile suisse demeure encore trop modeste. Le Centre s'interroge s'il n'est pas prématuré d'introduire une redevance pour les véhicules électriques, ce d'autant plus quelques mois seulement après la suppression de l'exonération fiscale dont ils bénéficiaient. La compétitivité des véhicules électriques par rapport aux véhicules thermiques dépend, en effet, toujours fortement d'incitations économiques claires et stables. L'introduction trop précoce d'une telle redevance risquerait, aux yeux du Centre, de freiner le nécessaire passage vers l'électromobilité et d'affaiblir

l'attractivité de ces véhicules, alors même que la Suisse doit accélérer sa transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050, comme le veut la Loi sur le climat et l'innovation.

**Trouver un équilibre entre une juste contribution et soutien à la transition : Introduction progressive de la redevance**

Il n'en demeure pas moins que les véhicules électriques, comme tous les autres véhicules, utilisent les infrastructures routières dont le financement repose en grande partie sur le fonds FORTA. Pour Le Centre, il est essentiel d'assurer la stabilité du financement des infrastructures routières, et il lui paraît légitime qu'à terme les propriétaires de véhicules électriques contribuent eux aussi, de manière progressive, à son financement. En outre, les véhicules électriques en circulation génèrent également leur part d'externalités négatives. Aussi, Le Centre se montre ouvert à l'idée d'introduire une contribution des véhicules électriques pour garantir un financement durable du réseau routier, dans un délai ou sous une forme qui ne préterite pas la transition vers l'électromobilité. À ce titre, Le Centre invite le Conseil fédéral à explorer plus largement d'autres alternatives de mise en œuvre que celles proposées dans le rapport explicatif. Le Centre considère qu'il serait pertinent d'envisager une introduction de la taxation en deux étapes : dans un premier temps, un système de forfait, jusqu'à atteindre un niveau satisfaisant de pénétration des véhicules électriques ; puis, dans un second temps, l'introduction d'une taxation fondée sur un autre mode de calcul. Le Centre tient, enfin, à relever que les différentes options présentées par le Conseil fédéral quant à la méthode de calcul et de perception soulèvent encore de nombreuses interrogations. Le Centre sera, dans tous les cas, particulièrement attentif à ce que la solution retenue garantisse un équilibre réel entre une contribution juste et l'encouragement à la transition vers l'électromobilité.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

**Le Centre**

Sig. Philipp Matthias Bregy  
Président Le Centre Suisse

Sig. Blaise Fasel  
Secrétaire général Le Centre Suisse